Lac Sergent

Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec GOA 2J0 Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 décembre 2018, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire Monsieur Daniel Arteau, conseiller Monsieur Jean Leclerc, conseiller Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Absence motivée

Monsieur Laurent Langlois, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 11 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

- 1. Ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018
- 5. Correspondance: Voir liste
- 6. Trésorerie :
- 6.1 Rapport financier au 30 novembre 2018
- 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / novembre 2018
- 6.3 Présentation des « Comptes à payer DÉCEMBRE 2018 »
- 7. Dépôt de documents
- 7.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant trait au **Règlement no 367-18** ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'amélioration et la sauvegarde du lac
- 7.2 Correspondance / Avis daté du 15 novembre 2018 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif au respect du mode d'adjudication des contrats en fonction des seuils
- 7.3 Bilan des permis émis pour le mois de novembre 2018
- 7.4 État des résultats au 30 novembre 2018
- 8. Avis de motion et présentation des projets
- 9. Règlements
- 10. Résolutions
- 10.1 Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf
- 10.2 Adoption de l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf
- 10.3 Signature d'une entente intermunicipale de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherinede-la-Jacques-Cartier
- 10.4 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-20-11

- 10.5 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale PPA-CP / No de dossier : 2018-05-25-15
- 10.6 Programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 / programmation finale
- 10.7 Révision salariale / poste de l'inspecteur municipal
- 10.8 Révision salariale / préposé aux travaux publics
- 10.9 École Louis-Jobin Commandite pour la réalisation de la 27e édition de l'album des finissants du secondaire V
- 10.10 Club de patinage artistique de Saint-Raymond contribution financière
- 10.11 Aide financière à la Maison Mirépi organisation d'un zumbathon
- 10.12 Acquisition de deux appareils FUJITSU modèle IX500 aux fins de numérisation
- 10.13 Cotisation Assurances 2019 de la municipalité
- 10.14 Renouvellement du contrat de soutien des équipements PG Solutions
- 10.15 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2019
- 10.16 Remerciement à M. Mathieu Fortin pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10.17 Nomination de M. Pierre Beaumont à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
- 11.1 Distribution du journal de décembre 2018 « Le Jaseur du Lac »
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
- 13. Deuxième période de questions
- 14. Clôture de la séance
- 15. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 19 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018</u>

Séance ordinaire du 19 novembre 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018.

Séance extraordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-12-280

18-12-279

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018.

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 14 décembre 2018 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. TRÉSORERIE

18-12-281

18-12-282

18-12-283

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2018

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2018.

Il EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 novembre 2018 soit adopté tel que lu.

6.2 <u>APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSE</u>S ET SALAIRE / NOVEMBRE 2018

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de novembre 2018, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période <u>de novembre 2018</u> dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **85 753.60** \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / NOVEMBRE 2018	
DÉPENSES	74 124.53 \$
SALAIRES	11 629.07 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de novembre 2018 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2018

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2018 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 16 745.54 **\$.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 16 745.54 **\$.**

7. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

7.1 <u>Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant trait au **Règlement no 367-18** ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'amélioration et la sauvegarde du lac</u>

Je, soussigné, secrétaire-trésorière de la Ville de Lac-Sergent, certifie par la présente que le registre destiné à recevoir la signature, l'adresse, et la qualification des personnes habiles à voter sur le présent Règlement et qui demandent qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire, a été tenu d'une manière exacte, sous ma surveillance et sans interruption, aux dates ci-après mentionnées, et ce, à mon bureau situé au 1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, conformément à l'article 555 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, et que le résultat est le suivant :

DATE : Être reçue au bureau municipal le 13 décembre 2018 entre 9H et 19H

RÉSULTAT

a) Nombre de personnes habiles à voter	555
b) Nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu	66
c) Nombre de demandes faites	0

7.2 CORRESPONDANCE / Avis daté du 15 novembre 2018 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif au respect du mode d'adjudication des contrats en fonction des seuils

M. Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance concernant l'aide financière octroyée dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités pour son projet de construction d'un bâtiment municipal.

Une constatation d'une irrégularité ayant été observée : Une demande d'adoption de mise en place de mesures concrètes et raisonnables afin de s'assurer du mode d'adjudication des contrats est requise.

7.3 <u>Bilan des permis émis pour le mois de novembre 2018</u>

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de novembre 2018.

	année 2018
Janvier	0 \$
Février	10 000\$
Mars	2 000 \$
Avril	80 000 \$
Mai	19 300 \$
Juin	136 605 \$
Juillet	584 000 \$
Août	256 295 \$
Septembre	181 847 \$
Octobre	172 550 \$
Novembre	416 800 \$
TOTAL	1 859 397 \$

7.4 État des résultats au 30 novembre 2018

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 novembre 2018.

8. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 <u>Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf</u>

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d'intervenants de plusieurs municipalités de la région et d'organismes partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole recommandé par le comité de sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE la municipalité de Lac-Sergent adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf.

10.2 <u>Adoption de l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien</u> d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu, a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge)ciblées et recommandées par le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf pour fournir les services de la présente entente ;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence:

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités parties à l'entente;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, à la Municipalité de Saint-Casimir et à la Ville de Pont-Rouge le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Yves Bédard maire, à signer l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf.

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte les engagements liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020.

10.3 <u>Signature d'une entente intermunicipale de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

D'AUTORISER la signature par monsieur le maire Yves Bédard et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Brouillette d'une entente entre la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, relativement à l'entretien d'hiver du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ladite entente est d'une durée de trois ans, soit pour les hivers 2018-2018 à 2020-2021.

10.4 <u>Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à</u> l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-20-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10.5 <u>Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CP / No de dossier : 2018-05-25-15</u>

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV:

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses d'un montant de 143 680 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

18-12-286

18-12-287

18-12-285

10.6 <u>Programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 / programmation finale</u>

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux cijointe comporte des coûts réalisés véridiques.

10.7 Révision salariale / poste de l'inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville reconnaît au titulaire du poste de l'inspection municipale, monsieur Éric Chamberland, un ajustement salarial de 1.00\$/heure et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, conforme au sommaire décisionnel.

10.8 Révision salariale / préposé aux travaux publics

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville reconnaît au titulaire du poste de préposé aux travaux publics, monsieur Richard Grenier, un ajustement salarial de 1.75\$/heure et ce, à compter du 1er janvier 2019, conforme au sommaire décisionnel.

18-12-289

18-12-291

10.9 <u>École Louis-Jobin – Commandite pour la réalisation de la 27e édition de l'album des</u> finissants du secondaire V

CONSIDÉRANT que le Comité du Gala de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour la réalisation de la 27^e édition de l'album des finissants du secondaire V;

CONSIDÉRANT QUE des élèves de Lac-Sergent fréquentent cette école;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une somme de cinquante-cinq (55) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire Louis-Jobin nous a acheminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.10 Club de patinage artistique de Saint-Raymond – contribution financière

CONSIDÉRANT la correspondance du Club de patinage artistique de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une aide financière de 50 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Raymond.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.11 Aide financière à la Maison Mirépi – organisation d'un zumbathon

CONSIDÉRANT la correspondance de la Maison Mirépi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite l'appui de la Ville dans le cadre de l'organisation de son zumbathon qui se tiendra le 24 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une aide financière de 50 \$ à la Maison Mirépi pour l'organisation de son zumbathon le 23 février 2019:

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.12 Acquisition de deux appareils FUJITSU modèle IX500 aux fins de numérisation

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acquérir de nouvelles technologies pour la facturation et ainsi réduire l'utilisation du papier;

ATTENDU la proposition de la firme *Toshiba Tec Canada Solutions D'affaires* pour l'achat de deux (2) appareils de numérisation FUJITSU modèle IX500 au coût unitaire de 565 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette proposition inclut tous frais de déplacement, installation et mise en service de ces produits;

18-12-293

18-12-294

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-12-295

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) appareils de numérisation FUJITSU modèle IX500 au coût unitaire de 565 \$ plus les taxes applicables auprès de la firme *Toshiba Tec Canada Solutions D'affaires*.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – équipements informatiques – 02-19000-414.

10.13 Cotisation - Assurances 2019 de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2018 :

CONSIDÉRANT QUE la firme PMT/ROY Assurances / MMQ nous a fait parvenir une soumission conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances ;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-12-296

QUE les assurances de la municipalité soient confiées à *PMT/ROY* assurances / MMQ au montant de 10 927 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2019 ;

QUE le contrat d'assurance de la firme *PMT/ROY* assurances / MMQ inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile de l'Association Nautique ainsi que la couverture de leur équipement nautique (canots-kayaks, etc.) ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Ford appartenant à la Ville et les bâtiments municipaux dont l'Hôtel de Ville, la Chapelle et le Club Nautique ;

QUE le paiement de la prime au montant total de 10 927 \$ incluant les taxes soit autorisé à même le budget de 2019 au poste budgétaire Administration assurances /02-419000-423

10.14 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG MEGAGEST, pour l'année 2019, au montant de 3 180 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2019, au montant de 2 945 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'offre relative à la sauvegarde infonuagique, pour l'année 2019, au montant de 450 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-12-297 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil accepte la proposition de PG Solutions relative au renouvellement des contrats suivants (propositions jointes à la présente) :

 PG MEGAGEST, pour l'année 2019, au montant de 3 180 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA27989;

- PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2019, au montant de 2 945 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition CESA29410;
- sauvegarde infonuagique, pour l'année 2019, au montant de 450 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA29621;

QUE le Conseil en autorise le paiement, à même le budget 2019, au poste budgétaire 261-0344 / urbanisme (soutien logiciel et au poste 2190344 / Administration soutien technique logiciel informatique

10.15 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2019

ATTENDU l'obligation d'établir par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil avant le début de chaque année civile conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* :

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 soit adopté et que ces séances se tiennent aux dates mentionnées ci-dessous ;

→ Le lundi 21 janvier	→ Le lundi 18 février
→ Le lundi 18 mars	→ Le lundi 15 avril
→ Le mardi 21 mai	→ Le lundi 17 juin
→ Le lundi 15 juillet	→ Le lundi 19 août
→ Le lundi 16 septembre	→ Le lundi 21 octobre
→ Le lundi 18 novembre	→ Le lundi 16 décembre

LES séances ordinaires de janvier à décembre ont lieu le 3^e lundi de chaque mois et débutent à 19h30.

LE conseil peut toutefois décider qu'une séance ordinaire débute au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Une résolution modifiant le calendrier sera alors adoptée et un avis public sera donné.

LES séances ordinaires et les séances extraordinaires ont lieu à la salle de conférence de l'hôtel de ville située au 1525, chemin du Club-Nautique à moins d'une mention contraire stipulée dans l'avis de convocation.

10.16 Remerciement à M. Mathieu Fortin pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Fortin a remis sa démission le 3 décembre dernier à titre de membre occupant le poste no 1 du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE remercier monsieur Mathieu Fortin pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme contribuant ainsi à l'aménagement d'un milieu de vie de qualité pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Lac-Sergent.

10.17 <u>Nomination de M. Pierre Beaumont à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme</u> (CCU)

ATTENDU QUE le siège no 1 du *Comité consultatif d'urbanisme* est vacant suite à la démission de monsieur Mathieu Fortin en date du 3 décembre dernier;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville doit combler le siège vacant par résolution;

18-12-298

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-12-300

18-12-301

QUE la Ville de Lac-Sergent nomme monsieur Pierre Beaumont pour occuper le siège no 1 au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 <u>Distribution du journal de décembre 2018 « Le Jaseur du Lac »</u>

12. <u>PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR</u>

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

I. (Mme Valérie Lizotte) (1) Elle questionne le Conseil sur les projets d'entente concernant les interventions en milieu isolé. (2) Elle demande si le Conseil a des nouvelles concernant la couverture cellulaire.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H08.

Certificats de crédits Je, soussignée Josée Brouillette, con dépenses mentionnées dans ce prod dépenses mentionnées dans ce prod	ertifie par la présente qu'il y a des crédits suffis cès-verbal.	sants pour les
EN FOI DE QUOI, je signe ce certif	icat ce(date)	
Josée Brouillette, directrice génér	ale et secrétaire-trésorière	
YVES BÉDARD	Josée Brouillette	
MAIRE	Directrice générale et secrétaire-trés	orière